

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 8(b) de l'ordre du jour

CX/PR 14/46/8-Add. 1

Avril 2014

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Quarante-sixième session

Nanjing, République populaire de Chine, 5 - 10 mai 2014

COMMENTAIRES sur L'AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE À L'ÉTAPE 3: Autres groupes de produits sélectionnés, soumis par le Canada, la Chine, El Salvador, l'Union européenne, le Kenya, les États-Unis et l'Union africaine

Canada

Commentaires du Canada sur les projets de révision proposés pour les groupes de produits Légumes-fruits, cucurbitacées; légumineuses et légumes secs:

Le Canada appuie les révisions proposées pour ces groupes de produits sans autre commentaire. Il est noté qu'en tant que membre du Groupe de travail électronique sur la révision de la Classification, le Canada a soumis ses commentaires au groupe de travail sur les révisions présentés dans CX/PR 14/46/8. Il est à noter que le Canada est aussi membre de l'ICGCC et que les révisions de ces groupes de cultures sont encore à l'étape de proposition. C'est pourquoi des efforts devraient être faits en vue de garantir la cohérence entre les projets de révision du Codex de ces groupes de produits (11, 14 et 15) et les révisions proposées par l'ICGCC.

Chine

La Chine est d'accord avec l'Union européenne pour diviser le Groupe 11 – Légumes-fruits, cucurbitacées en deux sous-groupes: cucurbitacées – à pelure comestible; et cucurbitacées à pelure non comestible, en raison de l'exposition aux pesticides. VC 0427 (*Luffa anguleuse*) et VC 0428 (*Luffa* à fruits cylindriques) sont les produits à pelure non comestible.

La Chine propose d'ajouter les nouveaux produits de *Trichosanthes kirilowii* dans le sous-groupe 011A Légumes-fruits, cucurbitacées – à pelure comestible, son nom anglais est Chinese cucumber (concombre chinois.)

Trichosanthes kirilowii

Nom anglais: Chinese cucumber

Nom latin: *Trichosanthes kirilowii* Maxim

Trichosanthes kirilowii est une plante à floraison de la famille des cucurbitacées que l'on trouve en particulier à Hénan, Shandong, Hebei, Shanxi et Shaanxi, en Chine. Son fruit, jeune, peut être utilisé comme légume. C'est l'une des herbes fondamentales utilisées en médecine traditionnelle chinoise. Elle est connue sous le nom anglais de Chinese cucumber (concombre chinois)

http://en.wikipedia.org/wiki/Trichosanthes_kirilowii

Pour le produit de VC 2681 Concombre chinois, la Chine propose de changer son nom anglais (français) en Mubieguo. Le concombre chinois étant un autre produit du nom de *Trichosanthes kirilowii*.

Le nom scientifique de VC 2681 donné est de *Momordica cochinchinensis* (Lour.) Spreng. Recherchant ce nom sur le site internet on apprend qu'il s'agit d'un fruit d'Asie du sud-est que l'on retrouve dans toutes la région allant de Chine méridionale à l'Australie du nord-est, y compris la Thaïlande, le Laos, Myanmar, le Cambodge et le Viet Nam. En chinois, il est connu sous le nom de Mubieguo.

http://en.wikipedia.org/wiki/Momordica_cochinchinensis

Pour le pois chiche

Le pois chiche est inclus dans le sous-groupe 014D et le Groupe 015, avec les codes respectifs VP 2880 et VD 0524. Le chiffre devrait être le même.

Pour le haricot de Lima

Le haricot de Lima est inclus dans le sous-groupe 014C avec le code VP 0534, alors qu'il y a un autre code VP 2865. Il faudrait corriger en VP 0534 car le haricot de Lima est aussi inclus dans le groupe 015 avec le code VD 0534.

Nom des sous-groupes 015A et 015B

Le nom de groupe devrait être concis. La Chine propose de les changer en « 15A haricots secs, 15B pois séchés », et il faudrait supprimer les mots « sans gousse » ou fournir cette information dans la description du groupe.

El Salvador

Nous appuyons la proposition du Japon concernant la Classification du Groupe 14 « Légumineuses » en deux sous-groupes: Légumineuses avec gousse et Légumineuses sans gousse parce que la légère différence existant entre la forme et la surface des pois et haricots ne résultera probablement pas en une différence substantielle dans les niveaux de résidus de pesticides.

Nous appuyons la Classification proposée pour le groupe 015 « Légumes secs » utilisant deux sous-groupes:

15A Haricots secs (sans gousse)

15B Pois secs (sans gousse)

Union européenne

Compétence de l'Union européenne.

Vote de l'Union européenne.

L'Union européenne tient à remercier le groupe de travail électronique dirigé par les Pays-Bas et les Etats-Unis d'Amérique pour la préparation de l'avant-projet de révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale pour les trois groupes de produits suivants:

- Légumes-fruits, cucurbitacées;
- Légumineuses;
- Légumes secs.

L'Union européenne reconnaît que ses commentaires faits dans le groupe de travail électronique ont été examinés et appuie l'avancement à l'étape suivante du document CX/PR 14/46/8.

Cependant l'Union européenne tient à réitérer deux demandes dont il n'a pas été tenu compte:

- a) la proposition d'inclure les espèces de pois Bambara (*Vigna subterranea*; syn: *Voandzeia subterranea*) et Kersting's groundnut (*Macrotyloma geocarpum*; syn: *Kerstingiella geocarpa*) dans des sous-groupes séparés (« noix de terre »). Etant donné que la partie comestible de ces espèces se développe dans le sol, cette classification serait plus appropriée que la proposition actuelle qui inclut le pois Bambara sans le sous-groupe 14C « haricot frais sans gousse » (comme légumineuse) et le pois Bambara et le Kersting's groundnut dans le sous-groupe 15B « pois séchés sans gousse » (comme légumes secs)
- b) De la proposition de diviser le Groupe 11 Légumes fruits, cucurbitacées en seulement deux sous-groupes (pelure comestible et non comestible, au lieu des trois sous-groupes (pelure comestible, melons à pelure non comestible, et courges à pelure non comestible).

En outre, l'Union européenne aimerait souligner une différence dans la nomenclature. Dans le sous-groupe 14A Haricots avec gousse, l'entrée VP 0061 est définie comme « Haricots, sauf fève et soja (*Phaseolus* spp.) ». L'Union européenne considère qu'il n'est pas nécessaire de mentionner ici les espèces fève et soja, étant donné qu'elles ne font pas partie du genre *Phaseolus*. Ceci correspondrait aussi à l'entrée similaire VP 0062 (dans le sous-groupe 14C haricots frais sans gousse), où l'entrée est « Haricot sans gousse (*Phaseolus* spp.) ».

Kenya

Le produit existant VP 0520 Pois Bambara est repris dans le sous-groupe 14C Haricots verts sans gousse. Cette culture est différente des autres légumes à gousse dans ce groupe. Sa gousse pousse sous la terre comme l'arachide/ou noix de terre.

Le Kenya appuie l'inclusion de ces produits comme légumes, cependant nous aimerions proposer que le Comité examine l'inclusion de ces produits [Pois Bambara/arachides respectivement **VD 0520 VD 0563 respectivement**] dans un sous-groupe séparé dans le groupe des Légumineuses sous légumes secs. En plus de cela, leurs gousses poussent sous terre et tendent pour cela à avoir une LMR inférieure à celle des cultures qui croissent au dessus du sol et auxquelles le pesticide est appliqué directement.

États-Unis

La délégation des États-Unis a révisé les propositions pour le Groupe 011 Légumes-fruits, cucurbitacées. Une proposition est incluse visant à diviser le groupe des cucurbitacées en trois sous-groupes: Cucurbitacées – pelure comestible, Cucurbitacées – pelure non comestible – melons, et cucurbitacées – pelure non comestible – courges. La délégation des États-Unis n'approuve pas la proposition consistant à établir trois sous-groupes. En outre, les États-Unis aimeraient obtenir des éclaircissements sur la documentation supplémentaire fournie pour appuyer la création de ces trois sous-groupes. Le document diffusé par le Groupe de travail électronique fait remarquer que le Japon, l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande préféreraient avoir trois sous-groupes, mais il n'apparaît pas que des informations supplémentaires aient été soumises pour justifier que la division en trois sous-groupes de cucurbitacées soit appropriée. Il n'y a pas non plus d'explication pourquoi cette approche a été préférée malgré les informations considérables fournies par la délégation des États-Unis pour appuyer les deux sous-groupes.

La délégation des États-Unis a soumis de la documentation comportant une monographie pour chaque produit proposé comme addition au Groupe 011 Légumes-fruits, cucurbitacées ainsi qu'une justification exposant pourquoi deux sous-groupes, Cucurbitacées – melon et Cucurbitacées – courges/concombre, sont appropriés. Les informations collectées pour la proposition faite par les États-Unis proviennent de l'important travail réalisé avec l'ICGCC, le Groupe consultatif international sur le regroupement des cultures. La proposition de groupe de culture révisé soumise au groupe de travail électronique trouve ses débuts au USDA/IR-4 2002 Symposium International de regroupement des cultures et a été discutée et développée au sein du groupe de travail sur les cucurbitacées de l'ICGCC. Ce groupe de travail était composé de 62 experts en matière de culture ou de réglementation provenant des groupes de produits de l'agriculture, d'universités, de l'industrie agrochimique du projet IR-4, USDA et EPA et aussi de 79 experts internationaux en matière de culture ou de réglementation représentant 28 pays. Le groupe de travail sur les cucurbitacées de l'ICGCC a discuté des cultures supplémentaires et a validé chacun des produits proposés. Les monographies de produits existantes ont été examinées et actualisées. De nouvelles monographies de produits ont été développées comme données d'appui. Un aspect important dans le développement de ce groupe de cultures révisé était l'harmonisation avec la Classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale. Le Groupe de travail IR-4/EPA de regroupement des cultures et l'ICGCC font tous les efforts possibles pour collaborer à la révision de la Classification Codex. Cependant, l'harmonisation ne semble pas possible si le groupe de travail électronique choisi de ne pas tenir compte du travail de l'ICGCC.

Alors que le projet de sous-groupe Codex 011 A pelure comestible et le sous-groupe 11B Codex – pelure non comestible melon correspond aux sous-groupes proposés par la délégation des États-Unis grâce à son travail avec l'ICGCC, le projet de sous-groupe Codex 011C, courges, pelure non comestible, semble être un sous-groupe créé artificiellement qui comporte des melons, des cucurbitacées et des courges. Les États-Unis n'approuvent pas que les données soumises par la délégation des États-Unis appuient l'établissement de ce troisième sous-groupe.

Le principal objectif de cet effort de regroupement des cultures est de permettre l'usage de groupes de culture pour établir des tolérances pour des produits multiples, en particulier pour les cultures mineures et spéciales, en se fondant sur les données provenant des produits représentatifs. Ceci donnera aux cultivateurs un plus grand nombre d'outils de contrôle nécessaire des ravageurs pour la production de produits alimentaires. Les États-Unis n'estiment pas que ce troisième sous-groupe soit cohérent avec le concept de produits représentatifs. Les courges sont généralement définies comme des variétés de l'espèce *Cucurbita* qui sont récoltées lorsque les fruits sont arrivés à pleine maturité et les pelures sont dures. Cependant, casabanana (*Sicana odorifera-calebasse zombi*), Kiwano (melon /concombre cornu d'Afrique), concombre chinois et courge cireuse de chine (pastèque de Chine) sont proposés pour être inclus dans le sous-groupe Codex 11C, courges à pelure non comestible, bien que aucun de ces produits ne soient de l'espèce *Cucurbita*. Par ailleurs, casabanana (*Sicana odorifera* (Vell.) Naudin) est considérée comme étant un melon et consommé tant dans sa phase immature (en tant que légume ou dans les soupes ou ragoûts) et come dessert comme fruit mature. Le Kiwano, ou melon corn d'Afrique est aussi classifié comme melon. En outre, le concombre chinois ou courge cireuse de chine (pastèque de Chine) qui est proposé pour le sous-groupe Codex 11C, courges à pelure non comestible est récolté comme fruit immature qui est cuit et utilisé comme légume et dans des curry. De même que le concombre chinois (*Benincasa hispida* (Thunb.) Cogn.), qui est consommé frais et cuit comme fruit mature et immature.

En conclusion, la délégation des États-Unis n'approuve pas les changements apportés au Groupe 011 Légumes-fruits, cucurbitacées. La Délégation des États-Unis demande respectivement, dans un effort pour appuyer cette activité internationale que le CCPR appuie les efforts du ICGCC et adopte deux sous-groupes Cucurbitacées – melon et cucurbitacées – courge/concombre comme proposé à l'origine par la délégation des États-Unis et appuyé par les données soumises par les États-Unis.

Union africaine

Commentaire: L'Union africaine tient à apprécier le travail effectué par le groupe de travail électronique sous la direction des Pays-Bas et des États-Unis d'Amérique.

1. Légumes-fruits, cucurbitacées

L'Union africaine souhaite proposer l'inclusion du *Cucumis metuliferus*, le Kiwano aussi appelé « Melon cornu d'Afrique », pour l'inclure dans le groupe: « **Légumes-fruits, cucurbitacées, Melons à pelure non comestible** » et de lui attribuer un nouveau code approprié. Ceci parce que son fruit est consommé cru dans de nombreux pays africains et qu'il est généralement appelé « Melon »

L'Union africaine propose que, vu qu'il existe des points de vue différents sur le nombre des sous-groupes, deux ou trois, (comestible, non comestible – melons et non comestibles – courge); le Comité devrait avoir de nouvelles discussions afin d'éclaircir la question pour le groupe de travail électronique.

2. Légumineuses

Nous voudrions appuyer la proposition consistant à avoir deux sous-groupes, à savoir: « Légumineuses avec gousse » et « Légumineuse sans gousse » en raison des similarités morphologiques.

L'Union africaine propose aussi la modification du groupe proposé 015 pour les Légumes secs en « Haricots secs et pois (sans gousse) »; afin que le groupe 015 soit un seul sous-groupe

L'Union africaine propose que vu qu'il existe des points de vue différents sur le nombre des sous-groupes, 2 ou trois (comestible, non comestible – melons et non comestibles – courge); le Comité devrait avoir de nouvelles discussions afin d'éclaircir la question pour le groupe de travail électronique.

Justification: Pour les états membres de l'Union africaine, il est crucial d'examiner la Classification actuelle pour les Légumes-fruits, cucurbitacées, Légumineuses et Légumes secs et de prendre note de la nécessité de proposer de nouvelles additions au groupe avant son adoption. Ceci permettra peu d'essais de résidus, car la différence entre les niveaux de pesticide ne sera pas importante.